



## CSA Réseau DGA – Multilatérale RH

Groupe de Travail (GT) RH

30 avril 2024

La directrice des ressources humaines de la DGA a présidé cette réunion multilatérale ayant pour objet la création d'un GT RH adossé au Comité Social d'Administration de Réseau de la Direction Générale de l'Armement (CSA-R DGA). Conformément au règlement intérieur du CSA-R DGA, un groupe de travail traitant d'un sujet relevant de la compétence du comité peut être créé.

**Vos représentants UNSA Défense élus au CSA-R DGA :** Patrick ROUVIER, Stéphane SIMON, Éric MAURICE, Stéphanie PIVOTEAU, Corinne BIDOT, Guillaume SINGER.

### CREATION

L'UNSA Défense, conformément aux dispositions citées ci-dessus a demandé la création d'un GT RH destiné à traiter l'ensemble des questions spécifiques relevant des ressources humaines. Longtemps restée sans réponse, cette demande aboutit suite à une nouvelle intervention de notre part lors du CSA-R DGA du 13 mars 2024. Ce GT RH permettra d'une part de traiter des questions souvent éludées par des instances se révélant incompetentes sur le sujet, d'autre part de mettre sur la table et traiter toutes les défaillances de la chaîne RH constatées sur le terrain, et il y en a...

Les modalités de création telles que décrites ci-contre font l'objet de cette réunion en vue d'une validation lors du CSA-R DGA du 4 juin 2024. Ce GT RH sera composé comme suit :

- Présidence : DRH/D ou son représentant
- Direction/service concerné(e), assisté(e) des responsables opérationnels du thème ou du sujet traité par le GT
- Participation des OS disposant d'au moins un siège au CSA R DGA
- Désignation des représentants des OS parmi les agents relevant du périmètre d'emploi de la DGA
- Possibilité pour les OS d'être assistées d'experts
- Obligation de discrétion professionnelle pour tous les participants
- Obligation du respect du secret professionnel dans les conditions prévues par la loi.

### Fondements :

- Règlement intérieur du CSA-R DGA du 23/11/2023 (article 23)
- Note d'organisation des GT relevant de la compétence du CSA-R DGA n°01D24009656/ARM/DGA/DRH/D du 28/03/2024

### Modalités de mise en place d'un GT :

- Décision de création sur proposition de l'administration ou d'au moins une organisation syndicale représentative
- Le GT doit traiter de questions relevant du champ de compétences du CSA R
- Le mandat du GT sera validé en CSA R DGA déclinant :
  - Le périmètre d'action
  - L'échéancier des réunions
  - Les modalités particulières d'organisation

### MÉTHODE DE TRAVAIL

La DRH examinera les propositions formulées et émettra un avis, soit en séance, soit postérieurement, selon la nature ou le degré de complexité de la proposition. Un suivi régulier de l'état d'avancement des orientations ou des décisions d'actions à conduire sera assuré par la DRH et une présentation sera réalisée lors de chaque réunion du GT.

Le GT RH se réunira pour traiter des sujets relevant des thématiques retenues, au minimum deux fois au cours de l'année au rythme d'au moins une réunion par semestre. **Les représentants UNSA Défense ont validé cette méthodologie.**

### THEMATIQUES

La DRH a proposé 4 thématiques pour remplir les missions de ce GT RH :

- Questions générales relatives aux évolutions statutaires
- Politique de formation et développement des compétences
- Organisation et fonctionnement de la chaîne RH, notamment l'articulation du CPP-RH avec les autres entités du ministère
- Politique d'accompagnement social (PSC, Plan famille...)

## CONCLUSION

L'UNSA Défense se félicite de cette avancée en matière de dialogue social. De nombreuses questions restées en suspens vont pouvoir être analysées et traitées. Nous veillerons, par notre participation et nos contributions, à ce que les travaux réalisés au sein du GT RH permettent d'améliorer significativement le fonctionnement des RH conformément aux attentes des personnels ainsi que les conditions de travail des agents du CPP RH.

Pour toutes questions n'hésitez pas à contacter vos élus au CSA-R DGA

Patrick ROUVIER  
[patrick-christian.rouvier@intradef.gouv.fr](mailto:patrick-christian.rouvier@intradef.gouv.fr)

Stéphane SIMON  
[stephane.simon@unsa-defense.org](mailto:stephane.simon@unsa-defense.org)

Eric MAURICE  
[eric.maurice@intradef.gouv.fr](mailto:eric.maurice@intradef.gouv.fr)

Stéphanie PIVOTEAU  
[stephanie.pivoteau@intradef.gouv.fr](mailto:stephanie.pivoteau@intradef.gouv.fr)

Guillaume SINGER  
[guillaume.singer@intradef.gouv.fr](mailto:guillaume.singer@intradef.gouv.fr)

Corinne BIDOT  
[corinne.bidot@intradef.gouv.fr](mailto:corinne.bidot@intradef.gouv.fr)



UNSA Défense-78 et 80 rue Vaneau  
75007 PARIS – 01 42 22 37 02

 [federation@unsa-defense.org](mailto:federation@unsa-defense.org)

 [portail-unsa.intradef.gouv.fr](http://portail-unsa.intradef.gouv.fr)

 [www.unsa-defense.org](http://www.unsa-defense.org)

 @UnsaDefense

 [www.facebook.com/UNSADefense](http://www.facebook.com/UNSADefense)

 Unsa defense diffusion